
Fiche d'information : Pour devenir membre

Selon les statuts de la SSDV tous les médecins peuvent devenir **membres ordinaires** qui sont en possession du titre fédéral de spécialiste en dermatologie et vénéréologie ou de la reconnaissance d'un titre étranger de spécialiste en dermatologie et vénéréologie équivalent reconnu par l'Office fédérale de la santé publique.

Peuvent devenir **membres extraordinaires** :

- les médecins en possession d'un diplôme fédéral ou ceux qui sont titulaires d'un diplôme équivalent reconnu et les scientifiques avec un diplôme universitaire et qui entretiennent des contacts avec la dermatologie et la vénéréologie
- les chefs de clinique et assistants sans titre de spécialistes des cliniques et polycliniques universitaires suisses et des services de dermatologie des hôpitaux cantonaux
- des savants scientifiques reconnus suisses et étrangers qui témoignent d'un intérêt particulier pour les activités scientifiques de la société

La demande à l'attention du comité se fait, en joignant les documents listés ci-dessous, via le **formulaire d'adhésion en ligne** sous www.derma.ch / rubrique "Membres SSDV – Pour devenir membre » :

- 📄 Curriculum vitae
- 📄 spécification du diplôme, reconnaissance du titre)
- 📄 Photo (numérique)
- 📄 Lettres de recommandations de deux membres ordinaires

Des entreprises intéressées peuvent devenir **société membre**. Une demande écrite à l'intention du comité peut être envoyée au secrétariat général.

Le comité décide après examen du dossier complet de l'acceptation ou du refus.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du secrétariat général sous : info@derma.ch / 031 352 22 02.